

Quatrième séance, vendredi 26 juin 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2020-GC-89	Mandat	Fonds pour les oubliés - Mesures urgentes pour les personnes précarisées par la crise du Covid-19	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Muriel Besson Armand Jaquier Violaine Cotting- Chardonnens Julia Senti Elias Moussa Benoît Piller Olivier Flechtner Eliane Aebischer David Bonny Christel Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-GC-108	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2020-GC-107 demandant la modification de la LATeC (taxe sur la plus-value)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nadine Gobet Bruno Boschung
2018-DFIN-3	Loi	Modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (passage à la primauté des cotisations)	Première lecture (suite) Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-GC-104	Résolution	Pas de place pour le racisme	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Elias Moussa Julia Senti
2020-DSJ-47	Recours en grâce	Recours en grâce du 24 février 2020	Huis clos	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Galley
2020-DSJ-106	Recours en grâce	Recours en grâce du 6 mai 2020	Huis clos	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Galley
Clôture de la session				

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 108 députés; absents: 2.

Sont absents avec justifications: M^{me} Chantal Müller et M. Grégoire Kubski.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. En préambule de cette matinée de session, je tiens d'ores et déjà à remercier chaleureusement la Protection civile qui est là. Merci Messieurs pour votre présence et votre contribution afin que le Grand Conseil puisse siéger dans de bonnes conditions. Vous aviez également eu un engagement admirable pendant la crise. A l'aube de votre démobilisation, je vous souhaite vraiment bonne continuation.

Chers collègues, la Protection civile s'est engagée avec un millier d'hommes, 24 000 jours de service dans la plupart des EMS du canton, au HFR dans ses différents sites. Messieurs, merci pour votre engagement, auprès de nous également, pour nous avoir permis de siéger dans des bonnes conditions. Au passage, un grand merci à toutes celles et ceux qui travaillent pour le bon déroulement de la session.

Je vous rappelle que vous avez reçu un questionnaire relatif au projet de révision de la loi sur le Grand Conseil. Je vous encourage à prendre le temps d'y répondre. Ces réponses seront une contribution importante pour la commission chargée de la révision de la loi.

Un dernier rappel: lorsque vous prenez la parole dans notre assemblée, vous devez vous lever.

Mandat 2020-GC-89

Fonds pour les oubliés - Mesures urgentes pour les personnes précarisées par la crise du Covid-19

Auteur-s:	Besson Muriel (PS/SP, SC) Jaquier Armand (PS/SP, GL) Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR) Senti Julia (PS/SP, LA) Moussa Elias (PS/SP, FV) Piller Benoît (PS/SP, SC) Flechtner Olivier (PS/SP, SE) Aebischer Eliane (PS/SP, SE) Bonny David (PS/SP, SC) Berset Christel (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	29.05.2020 (BGC mai 2020, p. 817)
Développement:	29.05.2020 (BGC mai 2020, p. 817)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1356)

Prise en considération

Besson Muriel (PS/SP, SC). "Le virus de la pauvreté se propage" était le titre d'un article du 7 mai de La Liberté. La Gruyère, quant à elle, était en première page du 4 juin "En Gruyère aussi, des gens ont faim" et l'article s'intitulait "La crise sanitaire devient sociale". La presse écrite autant que les autres médias comme la télévision se sont fait l'écho des conséquences de cette crise du coronavirus sur les personnes en situation de précarité. Cette crise est un révélateur social puissant, d'aucuns parlent de pandémie de pauvreté.

Dans ce contexte, je salue l'effort que le Conseil d'Etat a consenti en faveur des personnes précarisées en décidant d'allouer un mandat d'un million de francs pour répondre à leur situation. Ainsi, les institutions et réseaux d'entraide, tels que Banc Public, Caritas Fribourg, Cartons du Coeur Fribourg, Croix-Rouge fribourgeoise, REPER, SOS futures mamans et St-Bernard du coeur, comptant auparavant sur des dons privés, sont soutenus par l'Etat dans leur mission, notamment la distribution de produits de première nécessité.

Le phénomène de la pauvreté est justement le thème du rapport sur la situation sociale et la pauvreté publié début juin par le Service de l'action sociale. Ce rapport mentionne que pour l'année de référence 2011, 7577 personnes, soit 3 % de la population, sont touchées. D'autre part, 25 518 Fribourgeois et Fribourgeoises, soit 10 % de la population, sont exposés à un risque de pauvreté, ce qui signifie que les ménages dans lesquels vivent ces personnes ont un revenu disponible représentant 2376 frs pour une personne seule.

Avec la crise du coronavirus, les directions d'action sociale suisses, les institutions et les réseaux d'entraide ont vu la demande exploser. Il y a fort à parier que les chiffres indiqués seront à la hausse pour cette année. Ainsi, la crise du coronavirus a mis en lumière les limites des mesures du système actuel et la problématique des fonds. Les personnes ayant des emplois précaires vivent avec le minimum vital en Suisse et dans le canton de Fribourg. Cette crise les a fait basculer dans une situation de détresse aigüe, car certaines ne peuvent pas faire valoir leurs droits et d'autres ne peuvent percevoir d'aide sociale. Nous en parlons aujourd'hui, mais ne les oublions pas quand la crise sera terminée, et tirons les leçons de cette situation en améliorant le système.

Nous nous réjouissons que le Conseil d'Etat propose d'accepter le mandat. Par contre, à notre avis, le Conseil d'Etat n'y a que partiellement répondu. En effet, la question évoquée dans le mandat d'étudier la possibilité d'octroi d'une forme de soutien financier direct aux personnes en situation de précarité n'est pas abordée dans la réponse du Conseil d'Etat. A Genève, le Grand Conseil a voté un fonds d'urgence de 15 millions pour garantir à ces personnes un minimum de sécurité sociale sans avoir à recourir à des prestations de l'aide sociale. Au niveau fédéral, Caritas Suisse a demandé un paiement direct unique de 1000 frs pour les personnes à faible revenu et les personnes en marge de la société.

A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Dès lors, pourquoi ne pas étudier la possibilité d'octroyer une forme de soutien financier direct et unique aux personnes en situation de précarité. Toute personne vivant dans ce canton doit pouvoir vivre dignement. Pour ces raisons, je vous demande, chers collègues députés, de soutenir ce mandat.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte-Links-Grün begrüsst die Strategie des Staatsrates und anerkennt seine Bestrebungen und Massnahmen, um eine Soforthilfe zu Gunsten der Ärmsten zu garantieren. Hingegen erachten wir den Betrag von 1 Million Franken als ganz klar ungenügend.

Es ist wichtig und richtig, in dieser Krise auf die bewährte Arbeit der Partnerorganisationen und deren Netzwerke zurückzugreifen. Die meisten dieser Organisationen können jedoch bereits heute, auch ohne Corona, nur durch tausende Stunden von Freiwilligenarbeit ihre Aufgaben verrichten. Wie in der Anfrage richtig verlangt, müssen die Corona-Massnahmen deshalb in Form von zusätzlichen Mitteln für die mandatierten Organisationen gesprochen werden. Denn bereits seit lange vor der Corona-Krise kämpfen Viele Jahr für Jahr für höhere staatliche Beiträge. Vielerorts existieren Wartezeiten, keine Plätze, Unterdotationen, zu wenig Betreuungsangebote und kaum Möglichkeiten für Präventions- und wichtige Ausbauprojekte.

Nehmen wir das Beispiel Banc public: Sowohl die Besucherzahlen als auch die Mahlzeiten des Zentrums stiegen im letzten Jahr markant an. Auch bei Fri-Santé hat die Anzahl der Konsultationen in den letzten Jahren um 20 Prozent zugenommen, die Patientenzahl um 10 Prozent. Die finanziellen Beiträge des Kantons sind indessen, soweit mir bekannt, seit Längerem unverändert geblieben.

Nehmen wir die Notschlafstelle La Tuile, welche seit Jahren um höhere Beiträge kämpft. Und wenn Fribourg pour tous für alle Betroffenen wirklich erreichbar sein will, werden auch seine Mittel vorübergehend ganz klar aufzustocken sein. Es darf also nicht sein, dass durch diese Million Franken an Soforthilfe alle anderen, seit Langem fälligen Erhöhungen der staatlichen Beiträge verunmöglicht werden.

1 Million Franken ist unbestritten viel Geld. Im Vergleich zu den anderen gesprochenen 59 Millionen Franken ist 1 Million Franken für dringende soziale Massnahmen jedoch ein eher bescheidener Betrag. Wenn man bedenkt, dass sich die Genfer Kantonsregierung für 50 Millionen Franken ausgesprochen hat, kommt mir die Freiburger Million ein bisschen wie Klatschen auf dem Balkon vor.

Die Ärmsten, das sind nicht alleine Sans Papiers, sondern zum Beispiel auch Putzfrauen, also Leute, die wegen der Corona-Krise ihre Arbeit verloren haben, die aber weder gegen einen Jobverlust versichert sind noch Sozialhilfe oder einen Notkredit beanspruchen können. Es betrifft aber auch all jene Familien, die ihre Existenz mit Zuverdiensten aus zusätzlichen Wochenend- und Abendjobs gesichert hatten. Ihnen fehlt dieser Zusatz nun schmerzlich.

Schon oft habe ich auf die negativen Konsequenzen für die Kinder von armutsbetroffenen Familien hingewiesen. Denken wir also auch an die Kinder. Welches Bild wird und will der Kanton Freiburg ihnen in dieser Krise vermitteln? Woran werden sie sich als Erwachsene an diese Krise zurückerinnern?

Die Fraktion Mitte-Links-Grün unterstützt den vorliegenden Auftrag einstimmig. Gleichzeitig sind wir, wie bereits eingangs erwähnt, der Meinung, dass die eingesetzten finanziellen Mittel es leider nicht erlauben werden, die Soforthilfe zu Gunsten der Ärmsten zu garantieren und bitten deshalb den Staatsrat, diesen Betrag nochmals zu überdenken.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Je me prononce au nom du groupe démocrate-chrétien. Le groupe démocrate-chrétien va soutenir ce mandat à l'unanimité, parce qu'on a vu pendant ce temps qu'il n'y avait pas seulement les dirigeants et les employés qui ont des difficultés, Mais il y a un véritable cri du coeur d'une couche de notre population dont on pensait qu'elle n'existait pas vraiment.

Les articles des journaux rendaient attentifs que ce n'était pas seulement à Genève ou dans d'autres cantons, mais aussi à Fribourg, que des gens n'avaient pas le droit à l'aide sociale et tombent dans des situations que ma collègue Bernadette Mäder-Brüllhart vient d'évoquer.

Madame la Conseillère d'Etat, le montant d'un million, à côté des montants qu'on a donnés et accordés aux employeurs, aux indépendants, aux artistes, nous paraît peu. Nous vous prions de considérer si c'est vraiment ce million, face à d'autres montants qui ont été accordés par d'autres cantons, qui va nous aider. Pourtant, nous saluons vraiment les trois axes que vous avez cités, ainsi que l'étude que vous voulez confier à la HES pour voir l'effet sur le long terme et tirer des conclusions sur des mesures à prendre à long terme.

Nous étions choqués de voir qu'il y a autant de gens qui ont été interviewés et qui disent qu'ils ne veulent pas aller à l'aide sociale, qu'ils ne veulent pas s'endetter. On a constitué un groupe au sein du PDC pour savoir que faire pour ces gens-là. Oui, c'est une bonne chose de travailler avec ceux qui sont déjà sur le terrain et on aimerait saisir l'occasion de les remercier du fond du coeur pour tout ce qu'ils font, effort qui est souvent sans paie, sans rémunération.

J'ai une question pour M^{me} la Conseillère d'Etat. Il y a des retours et des feedbacks de beaucoup d'associations qui comptent justement sur le bénévolat de personnes qui sont à la retraite, donc des personnes qui ne sont pas disponibles actuellement pour aider. Quelles sont alors les mesures que vous comptez prendre pour qu'on puisse soutenir ces associations, pour engager des personnes qui sont dans une tranche d'âge capable de soutenir dans cette période de crise sanitaire.

Wir möchten den Kolleginnen und Kollegen, die die Initiative für dieses Mandat ergriffen haben, herzlich danken.

Wir sind überzeugt, dass es heute wichtig ist, dass wir ein Signal aussenden. Ob dafür 1 Million Franken genügen, bezweifeln wir.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical soutiendra unanimement ce mandat et remercie le Conseil d'Etat qui a rapidement attribué des moyens pour venir en aide aux personnes en situation de précarité. Je me joins bien entendu aux propos de mes préopinants qui ont déjà largement expliqué les raisons pour lesquelles il fallait intervenir, surtout pour éviter des redites et rallonger les débats qui seront déjà bien nourris ce matin.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'aimerais remercier les porte-paroles des groupes qui se sont prononcés en faveur de ce mandat.

J'aimerais en préambule également remercier l'ensemble des associations qui se sont engagées, qui s'engagent encore sur le terrain, pour soutenir et aider les personnes les plus précarisées de notre canton. Je dois dire que je suis extrêmement fière de voir l'énorme élan de générosité qui prévaut dans notre canton au moment où cette crise sanitaire se transforme en crise économique, mais aussi en crise sociale.

Cette crise a mis en évidence toute une partie des Fribourgeois et des Fribourgeoises qui vivent juste au seuil de la pauvreté. On le savait. On le sait. Notre rapport sur la pauvreté a identifié qu'à peu près 10 % de la population fribourgeoises vit juste au-dessus du seuil de pauvreté. Evidemment, au moment où ces personnes ont perdu leur travail ou une partie de leur revenu ou se sont retrouvées en RHT, on se retrouve avec toute une partie de gens qui vivent dans une situation extrêmement difficile.

Le million que nous vous proposons d'octroyer, que nous sommes déjà en train d'octroyer j'ai envie de dire, a trois objectifs:

1. Une aide directe de produits de première nécessité.
2. Une aide directe aux personnes.
3. Un soutien aux personnes pour les diriger vers les bons organismes afin qu'elles puissent bénéficier des aides auxquelles elles ont droit dans le canton.

Pour le premier volet qui est l'aide directe de première nécessité, nous octroierons effectivement des montants aux différentes associations qui distribuent ces produits de première nécessité. A relever, si je prends par exemple REPER, cette association a aussi pu procéder à ces distributions grâce à une partie des subventions de l'Etat qui financent du personnel qui n'a pas pu faire ses prestations habituelles durant la crise.

Pour le deuxième volet, M^{mes} les Députées Aebischer et Besson ont relevé qu'il n'y avait pas d'aide directe. C'est faux. Grâce au deuxième volet, Caritas pourra octroyer des aides directes jusqu'à 1000 frs. Nous sommes en train de renforcer l'effectif de Caritas justement pour qu'elle puisse accueillir ces personnes et octroyer des aides directes de 1000 frs. Je crois que c'est important qu'on puisse venir aider, payer un loyer, apporter une aide directe lorsqu'il y a des difficultés.

On peut discuter si le montant d'un million est suffisant ou pas. C'est le premier montant avec lequel on vient devant vous. Nous sommes en train de réfléchir, dans le cadre du plan de relance, à un second montant. En parallèle, vous l'avez vu, nous allons travailler avec la Haute école de travail social pour évaluer les conséquences sur le plan social de la crise du Covid-19 et identifier les moyens pour prévenir la détérioration des situations à risques. Nous sommes donc tout à fait conscients que nous pourrions devoir engager d'autres montants, même si, j'aimerais le rappeler, nous avons à Fribourg un dispositif qui a résisté et qui a permis d'apporter de l'aide. De nombreuses personnes ont pu s'adresser aussi aux services sociaux. Nous avons immédiatement contacté les services sociaux pour leur demander d'offrir un accès extrêmement facilité pour les personnes qui en avaient besoin. Toutes les personnes qui sont au bénéfice du permis B ne risquaient pas d'être péjorées au moment du renouvellement du permis si elles s'adressaient à l'aide sociale durant cette période. Ce que nous souhaitons, c'est vraiment que les Fribourgeois et les Fribourgeoises puissent bénéficier d'un système social qui soit solide, cohérent, et qui vienne en aide aux personnes, d'où le fait, à l'encontre de ce qui s'est fait dans le canton de Genève, de plutôt s'appuyer sur ce système et le renforcer pour toutes les personnes qui ne pourraient pas bénéficier de l'aide sociale.

En ce qui concerne les contributions aux différentes associations, certaines d'entre elles n'ont pas vu leurs subventions augmenter mais nous avons toujours discuté avec la Loterie Romande pour venir en appui lorsque le canton n'a pas pu soutenir. Pour d'autres, comme La Tuile, contrairement à ce qu'a dit M^{me} la Députée Mäder, les subventions ont été augmentées régulièrement puisque cela fait partie du socle "bas seuil". Fri-Santé fait partie aussi des associations qui pourraient être renforcées dans le cadre de ce million. Fribourg pour tous pourra aussi être renforcé en cas de besoin dans le cadre du million qui est donné.

J'aimerais aussi profiter d'avoir la parole pour en appeler à la responsabilité des personnes qui emploient par exemple des femmes de ménage. Je rappelle que lorsqu'elles engagent des personnes, elles doivent payer les assurances sociales. Evidemment, lorsqu'on engage et qu'on paie des gens au noir, on prend le risque de jeter ses gens dans de la précarité lorsqu'il y a une difficulté. Les personnes devaient aussi payer leurs femmes de ménage pendant la période de crise. C'est un droit. Force est de constater que certaines personnes n'ont pas respecté les droits qu'elles auraient dû respecter.

Par rapport à M^{me} la Députée Aebischer, je l'ai dit, le million est une première étape. On va venir avec le plan de relance et le Conseil d'Etat est prêt à revenir le cas échéant avec des montants complémentaires.

En ce qui concerne les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour remplacer les personnes vulnérables qui étaient bénévoles, c'est évidemment une question difficile puisque nombre de personnes à la retraite sont engagées dans les associations. Avec les nouvelles mesures du Conseil fédéral, les personnes de plus de 65 ans peuvent reprendre les activités avec des précautions, donc avec un masque ou en étant attentives. En respectant les règles de protection on peut reprendre un certain nombre d'activités et le million nous permet de venir apporter du soutien aux associations qui en ont besoin pour venir renforcer le personnel. Je pense qu'avec ce mandat et ce million que nous mettons à disposition des associations, les possibilités sont ouvertes pour aller dans ce sens.

C'est avec ces remarques, Mesdames et Messieurs les Députés, que je vous invite à accepter le mandat.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 98 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/

SP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Krattiger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Senti Julia (LA,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP). *Total: 98.*

S'est abstenu:

Julmy Markus (SE,PDC/CVP). *Total: 1.*

Requête 2020-GC-108

Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2020-GC-107 demandant la modification de la LATeC (taxe sur la plus-value)

Auteur-s:	Gobet Nadine (PLR/FDP, GR) Boschung Bruno (PDC/CVP, SE)
Dépôt:	23.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1399)
Développement:	23.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1399)

Prise en considération

La Présidente. Je vous donne donc lecture de la requête: "Nous demandons que la motion demandant la modification de la LATeC (taxe sur la plus-value) 2020-GC-107 soit traitée lors de la session du mois d'août 2020 en dérogation de l'article 72 al. 1 LGC. Il est impératif de trouver une solution rapide à cette situation qui n'est pas satisfaisante, afin de mettre un terme à l'insécurité juridique qui prévaut actuellement."

La discussion sur la prise en considération de cette requête est ouverte. Je vous rappelle que le débat sur la prise en considération de l'instrument proprement dit aura lieu dès réception de la réponse du Conseil d'Etat et que le débat d'aujourd'hui ne porte que sur l'urgence.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Nous avons déposé mardi avec des collègues députés une motion avec des propositions concrètes pour modifier certaines dispositions de la LATeC concernant la plus-value.

Dans le même temps, nous avons déposé une requête de procédure accélérée pour que cette motion soit traitée rapidement, soit lors de la prochaine session du mois d'août.

Comme le reconnaît la DAEC dans sa réponse au mandat sur la suspension de toute décision de taxation, une insécurité juridique prévaut actuellement. D'ailleurs, la DAEC souhaite trouver des solutions pour y remédier. Nous avons donc le même objectif, raison pour laquelle nous estimons qu'il faut agir vite dans l'intérêt des administrés. Je vous invite donc à accepter l'urgence proposée pour que cette motion soit traitée au mois d'août.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a de la peine à comprendre la procédure accélérée pour un sujet aussi complexe, d'autant plus que cela fait plusieurs semaines que les motionnaires ont annoncé le dépôt de leur motion et qu'ils ne l'ont déposée qu'hier, ne nous laissant pas le temps d'en prendre connaissance.

Je vous propose donc de refuser la procédure accélérée, étant donné que la DAEC est parfaitement consciente du problème et qu'elle y travaille. Je pense qu'il est opportun de prendre le temps nécessaire pour régler cette question. Cela a déjà été

dit. Il y a aussi des procédures devant les tribunaux, donc attendons d'avoir tous les éléments et laissons la DAEC travailler sur cette motion en temps régulier et normal.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Mardi, nous avons une majorité de députés de ce Grand Conseil qui n'a malheureusement pas respecté la promesse faite en début de législature de respecter la Constitution, les lois de notre canton, puisqu'ils ont décidé de transmettre un mandat irrecevable au Conseil d'Etat pour lui demander de faire quelque chose d'illégal. Ce faisant, ces personnes ont créé cette insécurité juridique qu'ils souhaitent maintenant voir résolue en déposant une motion. Il est un peu facile de venir maintenant dire qu'il y a une insécurité juridique qu'on a soi-même créée.

Qu'est-ce que nous aurons au mois d'août si nous acceptons cette urgence? Nous aurons l'avis de droit qui a été demandé par la DAEC, nous aurons une décision du Tribunal cantonal sur des cas concrets et nous aurons une troisième solution qui est proposée par les motionnaires. Il me semble que le très peu de citoyens concernés est fortement défendu par une majorité du Grand Conseil. La DAEC nous a dit qu'il y avait à peu près une trentaine de décisions rendues, dont deux recours. Est-ce qu'on fait une loi, une urgence, un mandat irrecevable et quelque chose d'illégal pour trente personnes qui ne souhaitent pas payer une taxe sur la plus-value d'un certain montant? Je trouve que le bien public commande que les choses se passent correctement, qu'on attende que les solutions tombent. Elles sont en cours et j'aimerais beaucoup voir la solution du Tribunal cantonal.

Je dois dire que l'urgence n'est absolument pas nécessaire. J'ai pris le temps de lire la motion qui est déposée. Tenez-vous bien, la motion demande un effet rétroactif du calcul de la plus-value au 1^{er} janvier 2018. Finalement, pourquoi traiter cela en août? On peut la traiter d'ici six mois, une année, deux ans. On demande l'effet rétroactif de deux ans dans cette loi. Si on veut créer une insécurité juridique, on ne s'y prendrait pas mieux. Je crois qu'il faut juste un tout petit peu regarder le bien commun. Il ne faut pas simplement faire des déclarations d'intention selon lesquelles on a pris conscience de la plus-value et qu'on est d'accord sur le principe de la payer. Il faut que, une fois qu'on applique la loi, il reste encore un tout petit quelque chose à payer. Autrement, cela n'a pas de sens et cela viole le droit fédéral.

L'urgence sur cette motion ne doit donc pas être accordée. C'est une évidence si on veut respecter simplement la Constitution et les lois de notre canton.

Morand Jacques (*PLR/FDP, GR*). Je soutiens tout à fait l'urgence qui est demandée ici pour cette question de taxe sur la plus-value.

Mes liens d'intérêts: je fais partie de la commission mise en place par M. le Conseiller d'Etat directeur de la DAEC pour essayer d'y voir plus clair dans la taxation des plus-value immobilières. Il est vrai, et je peux vous le dire de l'intérieur, qu'il y a un réel problème, et ce problème est vu, est reconnu. Tous les participants et les acteurs de cette commission le relèvent aussi et on doit trouver des solutions.

En laissant aller la chose comme elle va maintenant, on va amplifier le problème et laisser arriver sur la table des tribunaux des situations à problèmes que nous devons de toute façon régler un jour. Qui est-ce qui y gagnerait finalement? Ce sont les avocats, Monsieur Mauron, qui vont pouvoir en tirer profit. Je ne pense pas que ce soit une bonne solution de laisser pourrir la situation, quand on sait qu'on a un problème. Le problème est connu, on doit le régler. L'urgence est demandée et c'est une nécessité. Il faut la soutenir.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 67 voix contre 37. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/

FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP). *Total: 67.*

Ont voté non:

Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 37.*

Loi 2018-DFIN-3

Modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (passage à la primauté des cotisations)

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	12.11.2019 (BGC juin 2020, p. 1169)
Préavis de la commission:	16.01.2020 (BGC juin 2020, p. 1222)

Première lecture (suite)

I. Acte principal : Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (LCP)

Art. 29d al. 1 (nouveau)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). L'alinéa 1 précise le coût total de la mesure de compensation. On nous a affirmé en Commission que ce montant ne serait pas dépassé, donc un montant de 380 millions.

> Adopté.

Art. 29d al. 2 (nouveau)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). On parle ici du financement des montants compensatoires qui sera assuré à 90,7% par l'Etat employeur, et à 9,3% par les autres employeurs affiliés, tel le HFR. La part de l'Etat est donc de 349 millions et celle des autres employeurs de 36 millions.

> Adopté.

Art. 29d al. 3 (nouveau)

> Adopté.

Art. 29d al. 4 (nouveau)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Pour encaisser les montants compensatoires et transitoires, la Caisse de pension peut accorder un prêt aux employeurs également dans le but de faciliter la gestion du patrimoine de la Caisse et éviter par exemple les intérêts négatifs.

> Adopté.

Art. 29e (nouveau)

> Adopté.

Art. 29f al. 1 et 2 (nouveaux)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Le montant total de la compensation sera prélevé sur les fonds propres de l'Etat, bien sûr après la votation populaire, mais en principe en cas d'acceptation de la réforme le 31 décembre 2021.

> Adopté.

Art. 29f al. 3 et 4 (nouveaux)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). L'alinéa 3 mentionne les établissements de l'Etat tenus de cotiser pour leur propre personnel. Ici, la Commission vous demande d'accepter le projet bis et l'amendement déposé en Commission, et de supprimer le terme "en principe". En effet, le Conseil d'Etat peut négocier avec ces établissements, c'est l'alinéa 4 qui le précise.

La Commission vous recommande donc le projet bis, s'agissant de l'alinéa 3.

Godel Georges, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission.

> Modifié (al. 3) selon la version de la commission (projet bis).

Art. 29f al. 5 et 6 (nouveaux)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). S'agissant de l'alinéa 5, la disposition concerne les communes pour ce qui relève par exemple du corps enseignant.

L'alinéa 6 permet que l'Etat puisse accorder un prêt aux communes: si les communes n'arrivent pas à payer directement des mesures compensatoires, elle peuvent demander à l'Etat un prêt.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai déjà eu l'occasion de le dire lors des débats de l'entrée en matière, l'Etat s'est mis d'accord avec les communes, respectivement l'Association des communes fribourgeoises, de pouvoir faire des prêts sur une période de dix ans sans intérêt.

> Adopté.

Art. 30

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). L'article 30 est abrogé car il concernait le système de primauté des prestations.

> Adopté.

II. Modifications accessoires et III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Disposition transitoire

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). On parle des dispositions transitoires concernant la composition du comité de la Caisse qui a changé puisqu'un membre du SSP fera partie désormais de ce comité. L'entrée en fonction de ce membre aura en principe lieu le 1^{er} juillet 2022, sauf erreur au terme de la période administrative actuelle.

Godel Georges, Directeur des finances. Je confirme les propos du rapporteur de la Commission.

> Adopté.

Disposition finale

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La présente loi est soumise au référendum financier obligatoire, donc votation populaire en principe en novembre 2020.

Godel Georges, Directeur des finances. Je confirme les propos du rapporteur de la Commission concernant la votation.

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (LCP)

Art. 2 al. 1 (modifié) à Art. 19 al. 5 (modifié)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je confirme les propos de la première lecture et je vous demande d'accepter le projet bis.

Godel Georges, Directeur des finances. Je confirme également les propos de la première lecture avec le projet bis.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Intitulé de section après Art. 29 (nouveau) à Art. 29b (nouveau)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Là aussi, il n'y a pas eu de changement par rapport au projet initial du Conseil d'Etat, donc confirmation des débats de la première lecture.

Godel Georges, Directeur des finances. Egalement confirmation des débats de la première lecture.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 29c (nouveau)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je vous recommande de maintenir la proposition de la première lecture. C'est la version de la Commission qui l'a emporté.

Proposition d'un alinéa 7 (nouveau)

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi de revenir aujourd'hui avec un amendement modifié. Il est formulé comme suit: "Les avoirs des assurés actuellement actifs et âgés de plus de 45 ans sont crédités annuellement d'un taux de bonification minimum de 2,5 % durant une période de quinze ans à compter de l'entrée en vigueur de la modification du ... de la présente loi. Au cas où l'espérance de performance ne permettrait pas d'atteindre le taux de bonification, le montant manquant sera versé à la caisse par l'Etat."

La sécurité d'une perte maximale de 9,5 % obtenue par cet amendement ne s'adresse maintenant qu'aux assurés de plus de 45 ans. En effet, nous avons décidé mercredi de ne pas soutenir les personnes qui n'auraient pas juste atteint l'âge de 45 ans, et donc nous avons confirmé l'effet de seuil présent dans la version originale. Dont acte.

Ceci dit, cet amendement ne fait rien d'autre que de concrétiser l'article 29c al. 3 qui dit que la compensation prend la forme d'un montant permettant de limiter à 9,5 % la diminution de pension de retraite attendue.

Monsieur le Commissaire, vous nous demandez de valider un article qui n'est qu'une promesse. Nous avons besoin de pouvoir tenir nos promesses et c'est exactement ce que propose cet amendement. Ce n'est pas revenir avec un système de primauté de prestations comme le prétendait le député Boschung. La loi fédérale oblige les caisses à créditer les avoirs avec un taux minimal de 1%. C'est l'article 15 de la loi fédérale. Le taux minimal est donc fixé par la loi mais les caisses de prévoyance sont libres de fixer une autre rémunération. Etant employeur modèle, nous montrons l'exemple et nous donnons 2,5 %.

Nous ne devons pas juste mettre une promesse dans une loi. Nous devons donner les moyens de mettre en oeuvre cette loi. Oui, Monsieur le Commissaire, cela ne coûtera rien à l'Etat si tout se passe comme chacun l'espère. Lorsque vous vendez un objet, vous donnez une garantie et elle ne vous coûte rien si vous avez un produit de qualité. Si nous avons aujourd'hui une loi de qualité, vous ne devez avoir aucune crainte à donner une garantie. Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). En principe, je ne voulais plus intervenir, mais étant donné que mon collègue Benoît Piller m'a gentiment nommé je suis presque obligé de dire quelque chose. L'amendement, maintenant, ce n'est plus tellement la même chose, mais en principe cela reste quand même la même chose, comme je l'ai déjà dit en première lecture. Maintenant, Benoît Piller me reproche de dire que ce n'est pas juste puisque j'ai dit qu'on va à nouveau faire une composante qui est plutôt de primauté de prestations, mais je reste à cette appréciation.

Weil, wenn wir jetzt anfangen, wieder Leistungskomponenten - und das ist eine klare Leistungskomponente, die wir definieren und wenn das Beispiel kommt mit der Garantie. Das haben wir nun bereits x-Mal in diesem Saal besprochen. Die Garantie, ob alles so aufgehen wird, wie wir das heute planen, kann Ihnen niemand geben. Niemand hat eine Kristallkugel, um zu sehen, wie sich das alles in den nächsten Jahren entwickeln wird. Diese Sache nun zu betonieren, wäre aus der heutigen Sicht falsch, wir würden unserem Grundsatz des Primatwechsels hier ganz klar widersprechen.

Es ist klar, wenn in einigen Jahren unter Umständen - was wir heute nicht annehmen - die Situation tatsächlich so wäre, dass unsere Annahmen, die wir heute treffen, zur Zielerreichung nicht reichen - und diese 9,5 Prozent sind nicht einfach ein Ziel, sondern eine gesetzliche Vorgabe -, dann müsste reagiert werden. Der Kassenvorstand müsste reagieren und dann würde erneut die politische Diskussion geführt werden. Wenn Sie für einen Wagen, den Sie kaufen, die nächsten zwei Jahre

eine Garantie geben, ist das eine Sache. Hier wollen Sie eine Garantie geben über 15 Jahre, das können wir nicht tun. Ich bitte alle, dieses Amendement abzulehnen.

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis enseignante à l'Etat de Fribourg. J'aimerais juste brièvement intervenir pour souligner le fait que dans les débats que nous avons tenus avant-hier, vous avez soulevé à plusieurs reprises, Monsieur Godel, que vous n'avez pas de boule de cristal pour lire l'avenir des marchés financiers. Nous sommes donc, nous parlementaires, conscients et conscientes que ce projet en l'état actuel espère pouvoir limiter les pertes à 9,5 %. Finalement, on aura, si on l'accepte en l'état, aucune preuve écrite noir sur blanc dans la loi qui le mettra en vigueur que l'Etat sera dans la possibilité d'offrir cette garantie.

J'ai l'impression qu'on nous vend finalement un peu du rêve dans ce projet. C'est un peu comme ces magnifiques et alléchantes publicités qui vous vendent sur photos vos vacances avec des complexes attrayants, mais qui finalement ne tiennent pas tout à fait leurs promesses une fois que les vacanciers arrivent à destination. Dans ce projet, on ne vend ni voiture, comme l'a souligné M. Boschung, ni deux semaines de vacances. On discute de minimiser les pertes financières du personnel de l'Etat, personnel qui a déjà beaucoup fait de concession ces dernières années et auquel nombre d'entre vous ont rendu hommage dans leurs discours avant-hier. Or, nous avons ici un amendement qui est proposé afin de justement légiférer cette garantie et de dire aux fonctionnaires que la casse sera véritablement limitée à 9,5 %. Accepter cet amendement c'est donc rassurer quelque peu le personnel affecté qu'il ne risque pas de subir des pertes plus massives. C'est aussi soumettre un projet avec des directives claires et précises à la population qui devra se prononcer et à qui on ne peut pas juste proposer un projet fait de belles promesses.

Il me paraît dès lors capital d'introduire dans cette loi cet article et je vous invite donc à soutenir ce nouvel amendement.

Bonny David (PS/SP, SC). Je suis affilié. Ceci dit, et juste pour M. Boschung, je connais, moi, un assureur qui me garantit pour mon véhicule une assurance jusqu'à cinq ans. C'est donc possible.

La crainte que j'ai, Monsieur le Commissaire, c'est que vu qu'il n'y a aucune garantie — et je crois que si on faisait la même proposition d'assurance à quiconque dans cette salle en disant que je sais que je vais avoir une diminution de salaire et une hausse du taux de cotisation, et qu'en fait on me dit 9,5 % mais qu'on ne sait pas — quel va être le réflexe des personnes? Il va y avoir un frein à la consommation net et sonnante. Je crains dans cette période où justement on a envie d'une relance économique d'avoir tout un pan de la société fribourgeoise qui va se crispier et bloquer sa consommation et ses dépenses. De ce côté-là, il faudrait quand même une garantie qui permette d'assurer le tout. C'est quelque chose qui est gratuit dans le cadre de cette modification de loi et cela permettrait au moins d'avoir ensuite une vision sereine de cette modification.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Ce n'est pas tout à fait le même amendement qui avait été déposé en première lecture puisque là on cible précisément les personnes de 45 ans et plus qui sont dans cette période transitoire avec les baisses de rente.

Je ne vais pas prendre tous les arguments que j'avais indiqués en première lecture, mais j'aimerais quand même réagir sur un ou deux points. Tout d'abord, je m'excuse de le dire, mais je ne peux pas donner tort à M. Boschung. Si aujourd'hui vous instaurez dans la loi un taux garanti, il y a une composante de prestations puisque l'assuré aura *de facto* une prestation qui sera assurée. Qu'on le veuille ou non, l'intérêt est quand même une composante de prestations. Sur ce point-là, je ne peux pas lui donner tort.

Par rapport à M^{me} Fagherazzi, c'est clair que c'est un droit d'expectatif. Aujourd'hui, on ne pourra pas assurer des taux d'intérêts. A titre personnel, je suis confiant. Tout le concept de cette réforme parle d'un taux d'espérance de rendement à 2,5 %. On a vu que sur une tendance assez longue on arrive de façon aisée à garantir ce taux de 2,5 %. J'ai confiance en ce taux. La Commission a aussi eu confiance en l'atteinte de ce taux de 2,5 %.

Dernier élément, par rapport à M. Bonny, je n'ai pas peur que cela incite à freiner la consommation puisque le taux d'intérêt n'est qu'une toute petite composante de la rente future de nos pensionnés. Ce qui est très important est que les mesures compensatoires et transitoires passent, ce sont les 380 millions qui garantissent une rente adéquate à futur. Si le taux d'intérêt est à 1,5 % une année, à 3 % l'année suivante puis à 2,5 %, ce n'est pas cela qui va beaucoup péjorer les rentes de nos futurs retraités de la fonction publique.

La Commission n'a pas été saisie de cet amendement, donc je ne peux pas m'exprimer en son nom, mais je vais le refuser à titre personnel.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai bien entendu toutes les remarques qui ont été faites et les arguments pour faire accepter cet amendement, mais je ne peux pas l'accepter et je vais dire pourquoi.

D'abord, M. le Député Piller a dit qu'il fallait tenir nos promesses de 9,5 %, mais je vais vous lire ce qui est écrit parce que c'est bien de lire. Vous êtes assez doué comme vous l'avez vendu, je dois dire. C'est écrit à l'alinéa 3b "un montant destiné à compenser, pour les personnes assurées de plus de 54 à 64 ans, de manière dégressive à raison de 10 % par année, la

différence entre la pension de retraite attendue à 64 ans calculée selon l'ancien et nouveau plan, compte tenu des paramètres retenus". Les paramètres retenus, c'est ce fameux 2,5 %. On s'est mis d'accord. Le comité a longtemps discuté. Nous sommes ensuite allés au Conseil d'Etat. On est revenu au comité. On s'est aussi mis d'accord avec nos partenaires sociaux. Je peux vous dire que certains syndicats qui étaient contre ce projet nous disaient qu'on était trop pessimiste, qu'il fallait compter plus de 3 % et qu'il n'y avait pas besoin de remettre de l'argent, pas besoin de toucher les employés de l'Etat. Cela a été dit, cela figure dans des procès-verbaux. Je confirme depuis mercredi que je n'ai pas trouvé la boule cristal et je crois pouvoir dire, comme le rapporteur de la Commission, que le taux de 2,5 % n'est pas utopiste. On a fait 4,3 % ces dix dernières années. Encore une fois, je ne peux pas vous promettre et signer mais je pense que le risque est minime.

Je veux simplement terminer par deux choses. Vous savez, les projets c'est de savoir jusqu'où on tire la corde lorsqu'on va devant le peuple. Cela passe ou cela ne passe pas. Je ne veux pas faire allusion à un ancien projet. Je me suis battu et le gouvernement avait gagné uniquement pour trois voix. C'était vous, la gauche, qui vouliez absolument et on était du même avis, mais il a fallu cela pour faire passer le projet fiscal devant le peuple avec ces dividendes à 70 %. Je me suis attiré les foudres de guerre de la droite mais le peuple a démontré que nous avions raison, et nous sommes ici un peu dans le même cas de figure. Je vous encourage à ne pas suivre cet amendement.

Je veux vous donner un dernier argument. Nous avons fait quatre ans pour accoucher de ce projet. C'est le président de la FEDE qui était à la tête du groupe de travail pour ce projet. On a énormément discuté. Je vous avoue qu'on s'est énervés quelquefois, mais quatre ans pour arriver avec ce projet qui est un subtil équilibre entre les intérêts des assurés, l'intérêt de l'Etat, de la Caisse et des contribuables. Subtil équilibre. On n'aurait pu cependant faire beaucoup plus simple, ne pas faire quatre ans. On aurait pu faire deux séances du comité — j'exagère mais je simplifie — et on touchait les prestations. Là, la perte, comme cela se fait dans le privé, aurait été beaucoup plus élevée avec 20, 25 %, voire davantage. C'est la réalité. Le comité est compétent pour régler les problèmes sur les prestations. C'est ce qu'il devra faire si le projet échoue. Je vous assure, nous voulons qu'il réussisse.

On vous démontre avec ce projet que le comité, le Conseil d'Etat, a pris ses responsabilités. Il est venu devant vous en injectant plus de 300 millions pour soutenir nos collaboratrices et collaborateurs, pour éviter que la perte soit trop grande, mais on aurait pu le faire tout à fait autrement sans rien injecter. C'est cela la réalité et c'est la raison pour laquelle je vous recommande de suivre les propositions qui ressortent des débats de la première lecture.

- > Au vote, l'amendement Piller (al. 7 nouveau), opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 67 voix contre 33. Il y a 2 abstentions
- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Ont voté oui:

Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 33.*

Ont voté non:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Chevalley

Michel (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP). *Total: 67.*

Se sont abstenus:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP). *Total: 2.*

Proposition d'un alinéa 7 (nouveau)

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je vous lis l'amendement qui a déjà été déposé en première lecture à savoir: "Lors du changement de régime, l'augmentation du taux de cotisation des personnes assurées ne doit pas résulter dans une diminution du revenu net pour les personnes ayant un revenu brut inférieur ou égal à 60 000 frs". Je me permets donc au nom du groupe socialiste de redéposer cet amendement en deuxième lecture, cela à la suite de plusieurs discussions qui ont été menées à l'issue des débats de première lecture mercredi dernier. Plusieurs collègues nous ont témoigné leur sympathie pour cet amendement. Afin de ne pas prolonger trop les débats, je ne veux pas vous exposer une nouvelle fois l'entier de la problématique, je pense que c'était assez clair lors de la première lecture.

Pour bien comprendre le but recherché, cet amendement vise en fait à ancrer une base légale formelle, donc adoptée par le Grand Conseil, afin de permettre au Conseil d'Etat dans un deuxième temps de mettre en place les mécanismes appropriés. Appropriés afin d'éviter justement que, en raison de la présente réforme, des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Fribourg qui ont donc un revenu brut inférieur ou égal à 60 000 frs, ne se retrouvent avec moins dans leur portemonnaie actuellement et également leur portemonnaie futur. À toute fin utile, je me permets de citer le message du Conseil d'Etat concernant la présente réforme de la Caisse de pension, chapitre 10 point 3 : "Autres incidences financières - Le projet prévoit, outre le financement par les employeurs affiliés des mesures transitoires et compensatoires, un rehaussement de la cotisation employeur de 1 % dès l'année 2022, ainsi qu'une revalorisation salariale de 0,25 %; revalorisation qui, d'entente avec les partenaires sociaux, interviendra dès le 1^{er} janvier 2021". Donc vous voyez, et contrairement à ce qui a été soutenu lors des débats de première lecture, ce présent projet dans sa totalité comporte également une partie de politique salariale. Rien ne s'oppose dès lors à soutenir cet amendement. Ce d'autant moins que lors de la première lecture, M. le Commissaire du Gouvernement n'a pas remis en question la problématique qui est évoquée, sous-jacente, à cet amendement et M. le Commissaire du Gouvernement, vous n'avez également pas soutenu le fait que le mécanisme introduit par cet amendement serait trop onéreux.

Je vous remercie dès lors de soutenir cet amendement afin d'éviter que des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat à petits revenus soient doublement pénalisés par cette réforme, d'une part avec une diminution de leur salaire net actuel, d'autre part avec une diminution de leur espérance de rente. Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Juste pour clarifier, je ne suis pas l'un de ceux qui étaient cités par le collègue Moussa, qui a peut-être trouvé de la sympathie entre la première et la deuxième lecture pour cet amendement. J'aimerais juste encore une fois dire qu'il y a un malentendu quelque part, qu'il faut clarifier. S'il y a une augmentation de la cotisation, c'est juste, il y a une déduction supplémentaire. Je pourrais presque dire que ça reste assez marginal, peut-être pour l'un ou l'autre, je suis d'accord cela fait un peu moins sur le compte bancaire. Mais la totalité, 100% de cette déduction supplémentaire va tomber dans le compte individuel de prévoyance de chaque assuré. Ce n'est personne, ce n'est pas l'Etat, ce n'est pas la Caisse qui vole cette cotisation supplémentaire à l'assuré, ça reste dans le compte individuel de prévoyance de l'assuré.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Comme lors de mon intervention en première lecture, je tiens à préciser que c'est un avis personnel que je donne, comme cela mon collègue n'aura pas besoin d'intervenir. Je trouve un petit peu dommage finalement que dans ce projet-là, pour être sûr qu'il passe on est un petit peu comme sur une autoroute, on n'a pas le droit de s'arrêter et de réfléchir un tout petit moment - est-ce qu'on fait juste, est-ce qu'on fait faux? Cela parce qu'il faut faire passer ce projet devant le peuple. On a deux points à mon avis qui sont des pierres d'achoppement: le premier est un point qui n'est pas en discussion en ce moment, c'est le montant total de 380 millions qui est à mon avis beaucoup trop élevé. Sachant qu'on a dû faire des mesures d'économie il n'y a pas si longtemps et faire des coupes dans de nombreux projets, je pense que ce montant est beaucoup trop important. Le Conseil d'Etat refuse aussi d'investir dans certains projets assez rapidement, et encore une fois là on dépense 380 millions alors que ce ne serait pas nécessaire. Le second point d'achoppement, ce sont les bas salaires. A mon avis, on ne doit pas toucher les bas salaires. Les gens ont besoin d'argent quand ils ont des enfants

et les petits salaires de ces parents-là ne doivent pas être pénalisés. On sait qu'ils ne sont pas très nombreux. Si on accepte cet amendement il n'y aura pas beaucoup de monde qui sera concerné, mais ce sont des personnes qui méritent qu'on ne les oublie pas, contrairement à beaucoup de personnes qui crient beaucoup plus fort mais qui sont très gâtées dans ce projet.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Cet amendement a donc déjà été déposé mais rejeté en première lecture. C'est vrai que je suis aussi sensible finalement à ce que les collaborateurs aient un salaire net qui ne soit pas trop péjoré par la réforme. Ce que j'aimerais quand même dire, c'est que les taux de cotisations retenus sur les salaires de 22 à 44 ans sont inférieurs à ce qui se passe actuellement. Aujourd'hui j'ai justement 44 ans, donc j'aurais une retenue de 10,66 %, avec le futur plan ce sera 10,02 %. On voit que la jeune génération aura un salaire net plus élevé, ce qui n'est pas le cas, je le reconnais, pour les employés de 45 ans et plus où il y a une augmentation du taux retenu à peu près de 2 % si j'arrondis. Alors 2 % sur le salaire assuré, donc déduction faite de la coordination, c'est à peu près 50 frs par mois, ce n'est pas anodin je le reconnais, mais c'est aussi en faveur de l'épargne future du collaborateur.

Après, ce qu'il faut aussi voir, et j'ai pris le temps hier soir de le faire, c'est de voir quelles sont les personnes qui sont impactées. Je vois par exemple que c'est dès la classe 3 - il y a 30 classes, la trentième correspond aux plus hauts salaires, les cadres principaux, alors que les classes 1, 2, 3, 4 sont les plus bas salaires - je dirais que dès la classe 3, au milieu de l'échelle, on est déjà à des revenus de 60 000 frs. Je pense que la majorité des gens qui ont 45 ans et plus obtiennent aujourd'hui pour un emploi à 100% un salaire brut de 60 000 frs, en d'autres termes on est très vite, quand même à l'Etat, à un revenu brut annuel de 60 000 frs pour un 100%. Je pense que ça va effectivement toucher très, très peu de personnes, mais probablement quelques-unes. Voilà, c'était juste pour donner un éventail. Pour les plus âgés, la part de l'employeur est beaucoup plus forte proportionnellement que la part de l'employé, donc on a quand même tenu compte de cet élément des plus bas salaires dans ce projet de réforme, voilà peut-être pour l'aspect plus technique. Pour l'aspect institutionnel et le montant des 380 millions qui est jugé excessif par le député Ducotterd: certes, mais si on mettait moins vous aviez des baisses de prestations qui auraient été totalement exagérées et vous ne réformiez pas. Donc on reportait ça à 10 ans plus tard. Il fallait bien trouver à un moment un consensus et une solution.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Tous les arguments ont été dits. Je répète ce que le rapporteur de la Commission a dit. Il démontre que ce projet est équilibré puisque les cotisations sont moindres jusqu'à 44 ans, donc l'argument de M. le Député Moussa tombe et après il y a les mesures transitoires depuis 45 ans, on voit que c'est un équilibre. Il faut aussi dire c'est vrai, certains l'ont dit, que les employés de l'Etat ont dû faire des efforts, il ne faut pas le contester, c'est vrai je l'ai déjà dit en première lecture. Mais l'Etat sait aussi se montrer un petit peu généreux. Je rappelle que depuis 2010, l'indice est à 109,6 point mais on a quand même accordé 1 % de salaire supplémentaire, plus les 0,25 % qui seront mis dans le cadre de ce projet. Donc on voit qu'on tient compte de cette problématique.

Quant à M. le Député Ducotterd qui dit que 380 millions c'est trop, moi je vous dis que ce n'est pas trop, c'est mérité. Peut-être il faudra qu'on discute un peu M. le Député Ducotterd, petit cousin, il faudra qu'on fasse un cours pour savoir quand c'est trop et quand ce n'est pas assez parce que les 380 millions c'est trop et les 60 000 frs de salaire brut ce n'est pas assez. J'ai du mal à vous suivre mais on essayera autour d'une bière de régler ces problèmes. En attendant je vous incite à approuver ce projet.

> Au vote, l'amendement Moussa, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 69 voix contre 37. Il y a 1 abstention.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Ont voté oui:

Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 37.*

Ont voté non:

Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP),

Genoud François (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Coting Charly (SC,PLR/FDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP). *Total: 69.*

S'est abstenu:

Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 1.*

Proposition d'un alinéa 7 (nouveau)

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). M. le Commissaire vient de répéter que c'est une solution équilibrée et que l'Etat peut se montrer des fois un peu généreux. J'aimerais le prendre au mot et donc proposer cette solution qu'on peut se montrer des fois, si c'est nécessaire, un peu généreux parce qu'actuellement ce n'est pas le cas. Je pense que ceux qui pensent que c'est une solution équilibrée ou suffisante, vous êtes tous d'accord qu'on demande un effort au personnel et que pour certaines personnes, ça peut créer une situation de rigueur et de cas précaires.

Ich werde meinen Antrag auf Deutsch lesen und dann auf Französisch weiterfahren, um auch von der Mehrheit verstanden zu werden.

Ich verlange, dass "für Härtefälle auf Gesuch hin zusätzliche Kompensationsbeiträge gewährt werden können. Die Pensionskasse öffnet zu diesem Zweck einen Fonds. Der Vorstand legt die Kriterien zur Gewährung solcher Beiträge fest. Er ernannt eine unabhängige Kommission, welche die Gesuche prüft und anhand der Kriterien Kompensationsbeiträge im Rahmen der verfügbaren Mittel spricht."

Je veux évoquer trois questions. La question légale d'abord parce que c'est important. L'idée M. le Commissaire - j'ai discuté avant avec M. Boschung -, que la Caisse peut s'occuper des cas précaires et se montrer clément dans les pires cas est erronée. Dans ma propre caisse, nous avons évoqué cette question avec l'instance de surveillance bernoise qui est aussi celle de notre Caisse dont nous discutons ici. Il faut une base légale qui mentionne qu'on règle les cas de rigueur d'après les critères établis, sinon la caisse n'a pas le droit de faire des exceptions individuelles. Donc j'ai juste deux arguments: le premier c'est "ayez du coeur mais aussi de l'esprit", le deuxième "éviter un déchirement". Je pense que si vous voulez aujourd'hui une solution équilibrée, ça ne veut pas dire qu'on ne s'occupe pas des exceptions qui sont des exceptions précaires. Après, pour avoir du coeur il faut avoir de l'esprit et l'esprit ça veut dire créer la base juridique nécessaire.

Par contre, d'après les débats de la première lecture, je renonce à demander un montant précis. M. le Commissaire, vous avez dit en gros qu'on n'est pas totalement sûr d'avoir besoin du montant de 380 millions, peut-être qu'il sera utilisé en entier, peut-être pas. Donc je ne veux pas limiter cette problématique à la question de savoir s'il faudra un million pour des cas de rigueur ou 10 millions. C'est la Caisse qui déciderait ce qu'elle doit mettre dans ce fonds et comment elle organiserait les moyens de reverser un petit montant pour les cas les plus déchirants.

Deuxièmement et là c'est une question purement de stratégie politique, je le dis, il faut éviter un déchirement. M. le Commissaire et vous derrière moi, la majorité dans cette salle, je pense que vous pouvez sortir ici de ce débat, bien entendu en vous sentant vainqueurs sur toute la ligne et en vous félicitant de n'avoir cédé sur rien. Donc vous pouvez donner ce message, mais je pense que finalement ce serait une victoire amère parce que le personnel de l'Etat recevrait le message "on n'est pas prêt à nous écouter". Il comprendrait qu'on n'est pas prêt, que "le Grand Conseil n'est pas prêt à faire même le plus petit pas dans notre direction." Je vous prie de ne pas faire un vote de principe à cause du style de communication du secrétaire du SSP. Donnez plutôt un message cohérent aussi bien au personnel qu'aux contribuables. Le message que moi est

que j'aimerais pouvoir donner en sortant de cette salle, j'aimerais pouvoir voter avec bonne conscience cette révision. Le message que j'aimerais donner serait "Nous votons une solution financièrement acceptable pour les contribuables."

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Ich spreche jetzt auf Deutsch, weil ich auch ein bisschen überrascht bin. Ich wusste ja, dass Frau Kollegin Mutter einen Antrag stellen wird für die Schaffung dieses Fonds. Aber jetzt ist nicht einmal ein Betrag definiert. Das macht die ganze Sache in der Beurteilung nicht einfacher.

Ich denke, es wäre eine Grundsatzklärung, ohne irgendeinen Betrag zu nennen. Aber das halte ich fast noch für gefährlicher, als wenn wir jetzt einen Betrag definieren würden.

Aber vom Grundsatz, von der Idee her: Es stimmt, es gibt Vorsorgeeinrichtungen, die noch solche zusätzliche Spezialfonds führen, weil sie die einmal speisen konnten, vielleicht aus freien Reserven oder bei einer Umstellung, wo der Arbeitgeber vielleicht eine Stiftung gegründet hat und dann die Verwaltung diesen Fonds in die Pensionskasse gegeben hat.

Aber heute sind wir nicht so weit, dass wir bereits einen solchen Fonds einrichten müssten oder mindestens - aus meiner Sicht - nicht hier in dieser Gesetzgebung. Wenn man den Eindruck hat, dass wir das unbedingt einmal brauchen, dass wir so viele Härtefälle haben - was das dann auch immer ist, ein Härtefall -, dann müssten wir die Diskussion auf einer anderen Ebene führen, via Personalgesetz oder via Budget. Und wenn wir zum Schluss kommen, dass es notwendig wäre, einen solchen Fonds zu kreieren, dann könnten wir darüber abstimmen und wenn die Mehrheit dafür wäre, könnte man im Anschluss die Verwaltung - da müssten wir nicht einmal das Gesetz ändern dazu - der Pensionskasse des Staatspersonals in die Verwaltung geben (09:54:00). Aber heute, ohne einen Betrag und ohne konkrete Anhaltspunkte, es tut mir leid, kann ich dem nicht zustimmen.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je tiens à remercier M^{me} Mutter pour son amendement. Madame Mutter, votre préoccupation pour moi est totalement légitime. Je crois qu'ici toutes et tous avons à coeur que les prestations de nos personnes âgées, nos rentiers soient adéquates, soient suffisantes pour vivre dignement dans la société. Je dirais non seulement pour les personnes de la fonction publique mais aussi pour tous les autres. Je prends l'exemple de mes parents qui étaient fermiers, de condition modeste, sans deuxième pilier. C'est évident qu'on a aussi à coeur que tout le monde ait des conditions suffisantes pour vieillir convenablement.

Maintenant, par rapport à votre proposition, je pense que vous avez raison sous l'angle juridique: il faut la prévoir pour ensuite pouvoir proposer quelque chose sous l'angle du règlement, sans quoi l'autorité de surveillance ne serait probablement pas d'accord. Donc sous l'angle technique je pense que vous avez 100 % raison. J'ai quand même plusieurs soucis: comment va-t-on déterminer les critères ? Qui va les mettre en oeuvre ? Quand est-ce qu'ils seront définis ? Est-ce que c'est lors de l'introduction ou lors de la prise de la retraite ? Après, ce que j'aimerais quand même relever c'est que pour les coups durs de la vie, donc le décès et l'invalidité, ça c'est déjà prévu dans la loi. Donc si un employé de l'Etat tombe invalide, il a droit à une prestation d'invalidité, s'il décède, sa veuve et ses enfants orphelins auront aussi droit à une rente, donc cela est déjà prévu dans la loi. Je dirais que c'est vrai que si une personne arrive à 64 ans et a une rente qui ne permet pas, additionnée à la rente AVS et à ses autres rentes, ne permet pas de vivre convenablement, de subvenir aux besoins vitaux, alors il y a toute une série de mécanismes politiques qui existent. Je pense aux prestations complémentaires, je peux penser aux subventions LAMAL. Je pense aussi à la fiscalité qui donne quand même une petite aide aux gens aux revenus modestes. Donc ce sont des éléments qui existent. Je verrais, peut-être alors à ce moment-là, plutôt une redéfinition de ces mesures externes que d'ancrer ici quelque chose propre à une catégorie de personnes. Je préférerais qu'on travaille sur le volet des autres mécanismes qu'au niveau de la loi, raison pour laquelle à titre personnel je vais refuser, mais je reconnais que votre intention est louable.

Godel Georges, Directeur des finances. Madame la députée Mutter a déposé un amendement auquel je suis sensible et tout ce que vous avez dit, j'y souscris totalement. Vous avez raison, mais ce que vous proposez n'existe pas à la Caisse de pensions, mais ça existe à l'Etat. Je vous cite ce qui existe à l'Etat: nous avons un fonds d'entraide qui est prévu à l'article 115 de la LPers, ouvert à tout le personnel et aux retraités. Je parle en connaissance de cause parce que je préside cette commission, ce fonds d'entraide d'ailleurs où les employés, où les retraités sont représentés puisqu'actuellement c'est l'ancien député François Roubaty qui siège avec moi dans ce comité d'entraide. Donc, ça existe. Je n'ai pas de problème à examiner s'il faut le renforcer ou pas mais en tout cas, on a les instruments pour tout ce que vous avez soulevé. Encore une fois, je vous dis que je suis d'accord avec tout ce que vous avez soulevé, notre Etat doit être digne de ceux qui sont dans la précarité. En plus des instruments cités par le rapporteur de la Commission, on a pour le personnel de l'Etat et pour les retraités tout ce qu'il faut. Peut-être qu'il faut encore faire davantage de publicité pour que ce soit mieux connu, ça c'est peut-être nécessaire de le faire, je vais l'examiner, mais en l'état je propose de ne pas suivre cet amendement pour les raisons que je viens d'évoquer.

> Au vote, l'amendement Mutter, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 65 voix contre 38. Il y a 1 abstention.

> Confirmation de la première lecture.

Ont voté oui:

Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP). *Total: 65.*

S'est abstenu:

Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

Art. 29d (nouveau)

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Je dois relever que notre conseiller d'Etat est comme notre député Piller, un très habile vendeur. Le système de pensions et la loi qu'on travaille aujourd'hui agissent sur la Caisse. L'une des conséquences est le déplacement de l'âge de la retraite à 64 ans. Le canton de Fribourg verse 15 millions, moyenne de ces dernières années, pour les frais "retraites". Ces 15 millions ne seront plus nécessaires une fois la mise en place du nouveau système de retraite. Ils seront réduits à mon sens au moins de deux tiers, ce qui nous fait 10 millions d'économies. Lors du débat d'entrée en matière, le commissaire du Gouvernement a déjà répondu à cette question en indiquant que les retraites anticipées coûtent cher. Il nous l'a confirmé plus tard, elles coûtent cher à la Caisse de pensions. L'économie que va faire l'Etat sur les retraites reste puisqu'on peut difficilement imaginer, vu le contenu des prestations, que tous les employés de l'Etat, une fois la nouvelle loi mise en place, prennent plus de retraites anticipées que maintenant. Et donc l'évaluation - c'est une évaluation que je fais, à savoir qu'il y aura deux tiers de moins à déboursier pour le canton de Fribourg - est à mon sens censée. Donc, aujourd'hui pour financer ces 380 millions, ou 349 millions pour être précis, l'Etat peut compter sur une dépense de moins 10 millions par année pour le futur. Si on prend sur 30 ans, ça nous fait 300 millions. Donc l'Etat est un petit peu généreux mais surtout pour ses comptes.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je pense que ces considérations devront peut-être être reprises dans le cadre de la réforme de la loi sur le personnel de l'Etat. C'est probable que certaines personnes, avec des métiers à plus forte pénibilité pourraient encore arrêter plus tôt que 64 ans, à voir. Mais c'est vrai qu'avec cette réforme, on vient un petit peu dans la normalité de ce qui se fait dans le secteur privé avec de retraites qui sont plutôt à 64-65 ans.

Godet Georges, Directeur des finances. Je constate que le député Jaquier est très, très habile. Il parle des autres, mais lui est très habile parce qu'il parle de 15 millions mais en réalité il y a 18 millions au budget, dont 11 millions à charge de

l'Etat le reste étant à la charge des autres partenaires, il faut le savoir. Et quand vous faites les deux tiers de 11 mios, ce n'est plus 10 millions, c'est 6,6 millions, juste pour préciser. Bien sûr, vous le savez, on a la loi sur le personnel qui est en discussion, bientôt en consultation et là on doit discuter de plusieurs aspects dont la pénibilité. On verra, moi je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qui restera par rapport aux montants des préretraites. Ce que j'aimerais préciser aussi, c'est que le montant qu'on a mis dans les budgets ces dernières années pour les préretraites, c'est justement en prévision des départs supplémentaires qu'il peut y avoir parce que les montants étaient beaucoup plus bas auparavant; ils étaient de l'ordre de 10 millions. On les a augmentés en fonction des discussions qu'il y a avec la Caisse de pension.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 29e (nouveau) à Art. 30

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires et III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

Disposition transitoire et disposition finale

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je ne vais pas annoncer le dépôt d'un amendement. Malgré le fait que les amendements de la gauche, tant du groupe socialiste que de M^{me} la Députée Mutter, ont été refusés lors des débats de première et de deuxième lectures, le groupe socialiste dans sa majorité va malgré tout accepter le projet issu du débat du Grand Conseil lors du vote final, non pas parce que nous estimons qu'il s'agit du meilleur projet pour le personnel de l'Etat, mais parce que nous reconnaissons qu'il s'agit d'un compromis trouvé entre les partenaires sociaux. Il est grand temps que cette réforme de la Caisse de pension soit transmise au peuple fribourgeois afin qu'il se prononce.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je prends note des propos de M. le Député Moussa. J'en profite pour remercier tous les députés pour la qualité des débats.

Godel Georges, Directeur des finances. Permettez-moi tout d'abord de remercier M. le Député Moussa pour ses propos qui sont justes, nécessaires, et j'aimerais remercier l'ensemble des députés pour la qualité de vos interventions. On est évidemment pas d'accord sur tout, mais je crois que le député Moussa l'a dit, c'est un équilibre qui a été trouvé entre les partenaires sociaux. Merci pour la qualité de vos intervention et de votre état d'esprit constructif.

En acceptant ce projet, c'est le travail et l'engagement de l'ensemble de la fonction publique que vous allez reconnaître et saluer. Les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat méritent une Caisse de prévoyance pérenne, en mesure d'assurer leurs rentes sur le long terme. L'Etat employeur se doit pour sa part de rester attractif en proposant des conditions de retraite correctes s'il veut continuer à engager du personnel de qualité et compétent, et assurer ainsi ses prestations.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre de tergiverser, de prendre en compte des scénarios irréalistes ou utopiques. Nous nous devons d'être pragmatiques et responsables en votant en faveur de la révision telle qu'elle ressort de ces débats.

Je vous invite à voter en faveur de ce projet. Il est de notre et de votre responsabilité de nous engager avec confiance pour cette réforme en faveur de nos collaboratrices et collaborateurs.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, selon les propositions de la commission (projet bis), par 93 voix contre 7. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schwaller-

Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Bertsch Jean (GL,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP). *Total: 93.*

Ont voté non:

Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 7.*

Se sont abstenus:

Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS). *Total: 6.*

Résolution 2020-GC-104 Pas de place pour le racisme

Auteur-s:	Moussa Elias (PS/SP, FV) Senti Julia (PS/SP, LA)
Dépôt:	23.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1398)
Développement:	23.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1398)

Prise en considération

Senti Julia (PS/SP, LA). Freiburg - Kein Platz für Rassismus oder No au racisme, wie wir die Übersetzung getauft hätten, der Titel unserer Resolution sagt eigentlich schon alles. Einige Erläuterungen zu den Gründen, weshalb Kollege Moussa und ich diese Resolution gerade jetzt deponiert haben, erlaube ich mir trotzdem.

Wir möchten mit diesem Instrument auf die seit Ende Mai dieses Jahres erneut und heftig entflammten Debatten und Kundgebungen gegen Rassendiskriminierung aufmerksam machen und unsere Betroffenheit ausdrücken.

Vor rund einem Monat wurde der Afroamerikaner George Floyd Opfer ungerechtfertigter Polizeigewalt und verstarb. Das Video war in den sozialen Medien zu sehen. Darauf fanden in den USA Proteste und Kundgebungen statt. Auch in der Schweiz, und letzten Samstag im Zentrum von Freiburg, wurde auf die anhaltende Problematik aufmerksam gemacht.

Rassendiskriminierung, Ungleichbehandlung und Chancenungleichheit wegen Hautfarbe, Herkunft, Sprache usw. existieren, auch bei uns. Dass über diese Tatsache gesprochen werden muss, um gegen ihre Selbstverständlichkeit in ihren Reihen anzukämpfen und kommende Generationen zu sensibilisieren, sollte auch das Thema der 9. Freiburger Aktionswoche gegen

Rassismus sein, welche vom 14. bis 21. März 2020 in Freiburg hätte stattfinden sollen. Leider fiel diese Woche dem Corona-Virus zum Opfer.

Wir danken den Verantwortlichen jedoch für ihren Einsatz und ermutigen sie, die geplanten Aktivitäten nachzuholen.

Sicherlich hat sich die Situation für Minderheiten in der Schweiz und im Kanton Freiburg in den vergangenen Jahren verbessert. Umso bedauerlicher ist es jedoch, dass das Problem der Rassendiskriminierung für ein fortgeschrittenes und die Neutralität pflegendes Land mit Vorreiterrolle wie die Schweiz immer noch besteht.

Ich möchte an diesem Punkt daran erinnern, dass es nicht zu spät ist, diese Situation zu verbessern. Was wir von Euch, werte Grossratskolleginnen und -kollegen heute fordern, ist das Bekenntnis zu dieser Problematik und den Willen, die Rassismusprävention im Kanton Freiburg weiter zu stärken, so dass alle Bewohner, unabhängig von Herkunft und Hautfarbe, dieselben Chancen haben, als eigene Persönlichkeiten wahrgenommen zu werden. Auch wenn damit noch lange nicht alle Arbeit getan ist, man wird auch danken.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche auch im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Der jüngste öffentliche Fall in den USA mit dem Tod von Georg Floyd ist ganz, ganz schlimm, und wir verurteilen ihn sehr. Rassismus ist weltweit präsent, die Rassendiskriminierung muss bekämpft werden. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diese Resolution unterstützen.

Le groupe UDC va soutenir cette résolution. En même temps, j'aimerais ajouter une chose encore concernant la police suisse. Notre police fait un excellent travail avec beaucoup d'engagement, et tout cela en courant des risques et mettant en danger leur propre vie.

Ich merke in letzter Zeit, dass die Polizei eine ganz schwierige Phase durchmacht. Einerseits wird erwartet, dass alles friedlich zu und hergeht. Damit die Sicherheit gewährleistet ist, muss die Polizei notfalls auch eingreifen. Andererseits darf sich die Polizei nicht den kleinsten Fehler erlauben. Denn wenn die Polizei ihren Job macht und dabei einen Fehler macht, steht sie in negativer Kritik. Dabei wird die Polizei provoziert und zum Teil sehr schlecht gemacht.

Wir fragen uns: Wo bleibt die Wertschätzung für die Polizei und ihre Arbeit? Wird hier nicht auch die Polizei diskriminiert?

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Ich gehe mit den Urhebern der Resolution völlig einig. Für Rassismus hat es in unserem Kanton Freiburg und in der ganzen Schweiz keinen Platz. Wie Sie richtig bemerken, ist kein Mensch besser als ein anderer.

Wir dürfen aber die unverständlichen Verhältnisse in den Vereinigten Staaten von Amerika nicht mit der Schweiz vergleichen. Mit der eingereichten Resolution fordern Kollegin Julia Senti und Kollege Elias Moussa vom Staatsrat Verbesserungen des Zugangs zu sämtlichen staatlichen und privaten Dienstleistungen, unabhängig von Herkunft, Hautfarbe, Geschlecht oder sexueller Orientierung.

In diesem Text fehlt mir das Wort Sprache. Denn auch die sprachlichen Minderheiten dürfen wir nicht diskriminieren. In dieser Hinsicht muss vor allem in unserem Kanton noch nachgebessert werden.

Obwohl ich für die Forderungen aufrichtiges Verständnis habe, ist für mich die eingereichte Resolution unvollständig, so dass ich sie persönlich in dieser Form nicht unterstützen kann.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Tout Etat digne de ce nom ne peut pas se permettre d'être discriminatoire. Notre Constitution fédérale d'ailleurs, dans son article 8, le prône. C'est une question de justice sociale, mais plus encore c'est une question de la dignité humaine. Les mesures qui sont prises contre la discrimination pourraient paraître, au niveau de notre pays, non absolument indispensables parce que toutes les règles, les lois, la Constitution combattent la discrimination. Et pourtant la discrimination reste une réalité. Une réalité qui peut toucher tout un chacun, que ce soit au niveau de la race, que ce soit au niveau du handicap. Je suis un tout petit peu plus dubitatif concernant la langue, par rapport à ce que vient de dire mon cher collègue Rudolf Vonlanthen. Je crois que nous nous devons d'être chaque jour attentifs à pouvoir respecter cette situation. Un exemple m'a frappé au cours de ma carrière professionnelle. Lorsque je travaillais au Service de protection de la jeunesse, j'ai beaucoup travaillé dans le domaine de l'adoption. J'ai été très frappé un jour par un jeune homme d'une trentaine d'années que j'ai cotoyé au moment de son adoption, qui venait de Colombie, et qui m'a dit: "Vous savez ce qui est vraiment difficile, c'est qu'au moment où j'ai été accueilli par mes parents en Suisse, que j'étais petit, c'était super. Tout le monde m'admirait, c'était l'enfant désiré, j'étais chou avec ma couleur basanée dans ma poussette, j'étais le héros du quartier et du village. Le jour où j'ai commencé à chercher du travail, malgré un nom bien gruyérien, malgré un CV avec toutes les qualifications professionnelles, à de nombreuses reprises quand je me suis présenté, je n'ai plus reçu de réponse". C'est pour moi un signe très, très important du fait que nous devons toujours, jour après jour, être attentifs, être plus qu'attentifs, être à l'écoute de toutes ces souffrances de ces personnes et de mettre en oeuvre tout ce que notre société peut faire pour éviter ces discriminations qui, comme je l'ai dit, attentent à la dignité de la personne et attentent, nous l'avons vu aussi, à leur vie.

C'est donc d'une manière unanime que nous allons soutenir cette résolution.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Wenn Personen wegen ihrer Hautfarbe oder ihrer Herkunft diskriminiert und erniedrigt werden, dürfen wir das nicht tolerieren. Wenn Personen in Ausübung ihres Arbeitsauftrages, zum Beispiel die Polizei, angegriffen werden, dürfen wir das auch nicht tolerieren. Radikalisierung und damit einhergehende Selbstjustiz sind keine Lösungen und haben in unserem Rechtsstaat nichts verloren.

Ich selber lebe nach dem Motto: Behandle jeden, wie du selber behandelt werden möchtest.

In diesem Sinne begrüsse ich - und mit mir eine grosse Anzahl der Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei - eine sachliche Auseinandersetzung zum Thema, geprägt von gegenseitigem Respekt.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Les grandes équipes sportives, telles que les équipes de foot de la Première ligue anglaise, que ce soient Manchester City ou le nouveau champion d'Angleterre Liverpool, l'ont fait en remplaçant les noms des joueurs sur le maillot par l'écriture "Black lives matter". Des milliers de personnes dans le monde l'ont fait en descendant dans la rue lors de manifestations pacifiques ces dernières semaines et pas plus tard que ce samedi à Fribourg. Les politiciens dans le monde entier l'ont fait en s'exprimant publiquement. Ce que ces personnes ont fait, le Grand Conseil fribourgeois peut le faire: se prononcer clairement contre le racisme et je remercie d'ailleurs les différents intervenants dans ce débat, donc de se positionner clairement contre le racisme dans toutes ses formes et toutes ses couleurs et cela en soutenant la présente résolution.

Ce soutien constitue un geste de solidarité avec les victimes du racisme dans le monde entier. Elles l'entendent en prenant en considération la présente résolution, à savoir que le Grand Conseil fribourgeois condamne tout acte, toute parole, toute écriture à caractère raciste. Le Conseil d'Etat quant à lui est invité à continuer à lutter concrètement contre le racisme dans notre société, à son niveau, en apportant son soutien à des programmes et projets visant à augmenter l'accès à toutes les prestations publiques et privées, indépendamment de l'appartenance raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre et à améliorer la représentativité des minorités à tous les niveaux dans notre société. Nous pensons par exemple à des cours de sensibilisation aux questions de préjugés et de discrimination raciale pour le personnel de l'Etat de Fribourg ou encore à la création d'une charte ou feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à l'instar de ce que connaît le canton de Neuchâtel. Je vous remercie donc d'apporter votre soutien à la présente résolution.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). J'ai beaucoup entendu cette semaine et je n'ai encore rien vu. Mais j'aimerais vous dire quelque chose que j'ai vécu moi-même en tant qu'agriculteur actif encore en forme, motivé. J'ai eu l'occasion de faire quelques voyages dans ma vie et au début des années 2000 je me suis trouvé au Mexique. Au Mexique, il faut être habile au pistolet, j'en suis un petit peu, mais je n'ai pas reçu de coup et je n'ai pas dû tirer. Mais ce que j'ai vécu là-bas, c'est assez exceptionnel, je vais vous dire pourquoi. Je me suis trouvé dans un village au nord du Mexique qui fait frontière avec les Etats-Unis. Pas besoin de faire la politique des Etats-Unis, mais je vais vous dire ce que j'ai vu. Ils sont venus vers moi, ils ont dit: "Americano ?", "No, me swiss farm", "Ah come !". Il n'y a pas eu de problème, ils m'ont accepté, j'étais le seul, déjà un peu blanc, un peu gris, mais j'ai eu les larmes aux yeux comme ils m'ont embrassé, ils ont respecté qui j'étais ... mais les Américains ils ne les aimaient pas trop. Je vous le dis, chez nous tout le monde peut bien vivre, à condition de respecter le cadre, comme moi je le vois.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 90 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP),

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Senti Julia (LA,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP). *Total: 90.*

Ont voté non:

Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total: 4.*

S'est abstenu:

Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP). *Total: 1.*

Recours en grâce 2020-DSJ-47

Recours en grâce du 24 février 2020

Rapporteur-e: **Galley Nicolas** (UDC/SVP, SC)

Huis clos

> La grâce est refusée.

Recours en grâce 2020-DSJ-106

Recours en grâce du 6 mai 2020

Rapporteur-e: **Galley Nicolas** (UDC/SVP, SC)

Huis clos

> La grâce est accordée.

Clôture de la session

La Présidente. Je clos donc cette session et je vous annonce qu'en raison de l'avancée des travaux la séance de relevée de lundi n'aura pas lieu. Vous êtes donc libérés de la séance de relevée, je vous souhaite un très bon appétit et une excellente suite de journée.

- La séance est levée à 11 h 15.

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*